



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 56885

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations des enseignants, et singulièrement du SNU-IPP (FSU), quant à la situation scolaire du département du Pas-de-Calais. Les besoins éducatifs du Pas-de-Calais sont manifestes et reconnus, les retards sociaux, culturels et médicaux pèsent lourdement sur la réussite des élèves, etc. Or, alors que la baisse attendue des effectifs pour la rentrée 2001 en écoles élémentaires et maternelles (0,78 %) est pratiquement nulle, il a été annoncé, après les cinquante retraites de postes effectués à la rentrée de septembre 2000, un nouveau retrait de quarante-deux postes pour la prochaine rentrée scolaire. Force est de constater, comme le soulignent les enseignants, que « cette mesure, si elle voyait le jour, se traduirait une fois de plus par un recul important des conditions d'enseignement dans le Pas-de-Calais... » (La Voix du Nord - 26 décembre 2000). Aussi lui demande-t-il les perspectives et les échéances concrètes de son action ministérielle s'inspirant de ces constats accablants.

Texte de la réponse

La préparation de la rentrée scolaire 2001 se déroule dans un contexte très favorable puisque le budget de l'enseignement scolaire bénéficie de plus de 9 milliards de francs supplémentaires, soit une augmentation de 2,82 %. Cet effort considérable se traduit non seulement par une hausse exceptionnelle des crédits de fonctionnement et d'intervention mais également par un volume de créations d'emplois budgétaires qui n'a jamais été atteint depuis 1990. Ainsi, il a été décidé de créer 800 emplois de professeurs des écoles qui contribueront à faire entrer dans les faits les axes de rénovation de l'école primaire. Cette volonté de renforcer le potentiel humain, notamment dans le premier degré, s'inscrit dans le futur grâce à la création de 4 125 emplois de stagiaires et à l'adoption d'un plan pluriannuel de modernisation et de développement du système éducatif. Les moyens nouveaux qui ont été obtenus vont permettre de résorber progressivement les déséquilibres entre les académies, d'assurer la bonne application des réformes pédagogiques, de réduire les inégalités sociales et de lutter contre l'échec scolaire. Dans le premier degré, compte tenu du déroulement des opérations de carte scolaire l'an dernier, un groupe de travail national a été constitué pour présenter des propositions afin d'améliorer durablement, et dès la préparation de la rentrée 2001, la répartition des moyens aux niveaux national, académique, départemental et local. Le groupe a rassemblé des représentants des élus, des parents d'élèves, des personnels, des partenaires de l'école, des autorités académiques et des administrations centrales concernées, ainsi que des personnalités qualifiées par leurs recherches dans ces domaines. Le souci permanent a été de garantir l'équité, la transparence et la concertation nécessaires aux différents niveaux. Les travaux du groupe de travail ont, d'ores et déjà, abouti à l'identification et à la validation de nouveaux indicateurs extérieurs au système éducatif, l'un territorial et l'autre social, qui ont été utilisés dans le cadre de la préparation de la rentrée 2001. Le rééquilibrage des dotations académiques qui en découle vise à assurer une meilleure équité entre les entités territoriales en tenant compte à la fois de la démographie des élèves et des disparités des situations géographiques et sociales. Par ailleurs, toutes les instructions nécessaires ont été données aux autorités académiques, seules responsables des mesures d'aménagement du réseau scolaire, pour qu'elles veillent au bon fonctionnement des instances de concertation et à l'information des partenaires du système

éducatif qui doivent pouvoir disposer de l'ensemble des éléments susceptibles d'éclairer les débats aux plans académique et départemental. L'amélioration des procédures et la définition d'un nouveau cadre général pour l'élaboration de la « carte scolaire » concernent, naturellement, les collectivités territoriales qui, pour exercer pleinement leur responsabilité partagée avec l'Etat, ont besoin d'être impliquées dans des études prospectives, bien en amont des décisions qui sont, finalement, retenues en fonction des moyens disponibles. S'agissant de la situation du Pas-de-Calais, il apparaît que les mesures d'ajustement prises sont restées très limitées puisque le taux d'encadrement global s'est constamment amélioré de 1997 à la rentrée 2000 passant de 5,25 postes pour cent élèves à 5,34. En tout état de cause, la répartition des moyens entre les départements étant désormais déconcentrée, il convient de prendre l'attache des autorités académiques qui sont le mieux à même d'explicitier leur démarche et de vous répondre sur la situation du Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56885

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 387

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3258